

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : CENTRE DE TRANSFERT SUD DES RESIDUS URBAINS
Nom du dirigeant : M. Olivier FAYARD
Adresse site : 5/7/9/11 Boulevard Bonnefoy - Marseille
Code Postal : 13010
Adresse du siège : METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE – Le Pharo, Boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
Numéro de téléphone : 04 91 99 99 00
Numéro SIRET : 20005480700108
Numéro SIRET du siège : 20005480700017
Code NAF : 3811Z Collecte de déchets non dangereux
Nombre de salariés : 30 salariés environ
Locataire : Métropole Aix-Marseille Provence
Propriétaire : Ville de Marseille / SNCF
Numéro contrat eau distribution publique : 1132852 (général) et 1133163T (Incendie)
Consommation annuelle : 18800m³
ICPE : Autorisation - Arrête préfectoral en date du 5 décembre 2020
Rubrique(s) ICPE : 2716

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 06/12/2022 en présence de M. FAYARD et M. DOUBLIER (SERAMM).

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Lavage HP bennes à ordures et engins légers, Lixiviats éventuels issus de l'exploitation de la plateforme de regroupement des déchets	Dégrilleur + DSH	Entretien et curage autant de fois que nécessaire	1 analyse/an : bilan 24h accrédité COFRAC avec pH et temp. en continu + MES, BO5, DCO, phosphore total, azote total, hydrocarbure totaux, et ETM (As, Cd, Cr, Hg, Pb, Zn, Cu, Al, Fe, Ni)	Boues de séparateur à hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition

des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.
Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.